



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats nouvelle embauche

Question écrite n° 80222

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la création du contrat nouvelle embauche. Il souhaite ainsi, afin d'apprécier l'efficacité de ce dispositif, connaître le nombre de CNE signés dans le département de la Marne et, plus largement, sur l'ensemble du territoire national. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été attirée sur la création du contrat nouvelle embauche, le nombre de contrats signés dans le département de la Marne et, plus largement, sur l'ensemble du territoire national. L'ACOSS estime à 495 000 le nombre de déclarations d'intention d'embauche en contrats nouvelle embauche depuis septembre 2005 jusqu'à fin mai 2006, soit 10,2 % en moyenne des déclarations d'intention d'embauche sur la période considérée. Selon une enquête réalisée auprès de 3 000 chefs d'entreprise, 70 % des salariés en contrats nouvelle embauche travaillent toujours, six mois après leur embauche, dans l'entreprise. Les chefs d'entreprise qui ont eu recours au contrats nouvelle embauche l'ont principalement utilisé pour pallier une incertitude sur l'activité de l'entreprise. La répartition par secteurs d'activité fait ressortir un fort recours au contrat nouvelle embauche du BTP, de l'industrie, du commerce ainsi que des services aux particuliers. Le taux de recours au contrat nouvelle embauche varie de 7,4 % dans les Pays de la Loire à 13,7 % en Lorraine. Avec un taux de recours de 9,7 %, la région Champagne-Ardenne se situe dans une position intermédiaire. Pour le département de la Marne, 2 761 déclarations d'intention d'embauche en contrats nouvelle embauche ont été identifiées, soit 8,2 % de l'ensemble desdites déclarations pour le département. Ces chiffres démontrent que le contrat nouvelle embauche est une réussite et répond aux besoins des chefs d'entreprise de moins de vingt salariés.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80222

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11199

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10864